

Deposé par M. Gerand
(28 octobre 2003, 9h30)

CMM

Notes pour une allocution du ministre de l'Environnement,

monsieur Thomas J. Mulcair,

au colloque des élus de la CMM

LE TEXTE PRONONCÉ PRÉVAUT

Siège social de l'Organisation de l'aviation civile internationale
99 rue Université, Montréal
10 octobre 2003, 12 h 00

Personnalités à saluer (à préciser)

Madame,

Monsieur,

Je suis heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion de m'adresser à l'ensemble des élus de la Communauté métropolitaine de Montréal. Que ce soit à titre individuel ou en tant que ministre de l'Environnement, je porte une attention toute particulière à cette région où habite tout près de la moitié de la population québécoise.

Je tiens à féliciter les organisateurs de votre colloque pour le thème qu'ils ont choisi : Bâtir notre communauté ENSEMBLE. C'est là un programme avec lequel je suis tout à fait d'accord. C'est en unissant ses forces qu'on arrive à relever les défis les plus audacieux.

C'est ainsi d'ailleurs que la région métropolitaine de Montréal peut avancer vers le développement durable.

À ce sujet, je tiens à féliciter plus particulièrement la ville de Montréal qui vient de signer une déclaration en faveur du développement durable en compagnie de plus de 70 partenaires, et qui a bien l'intention de se doter dès l'an prochain d'une politique de développement durable. C'est tout à son honneur.

D'autres gestes significatifs vont aussi contribuer à faire avancer la région sur la voie du développement durable.

Par exemple, la Communauté métropolitaine de Montréal s'affaire activement à la préparation d'un règlement sur l'assainissement de l'air et d'un autre sur l'assainissement des eaux usées qui s'appliqueront à l'ensemble de son territoire. Et j'ai bon espoir de voir cette réglementation prendre forme rapidement.

Beaucoup de progrès a aussi été accompli afin de doter la région métropolitaine de Montréal d'un réseau intégré et cohérent d'espaces naturels en milieux terrestres, humides et aquatiques. Un tel réseau est nécessaire pour préserver le plus possible ce qui reste d'espaces naturels dans la région, et faire en sorte qu'ils contribuent davantage au mieux-être des Québécois et des Québécoises.

C'est ainsi que, grâce à l'aide financière octroyée par le ministère de l'Environnement dans le cadre du Programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées, Conservation de la nature - Québec, Éco-Nature de Laval et la Fondation de

la Faune du Québec sont maintenant en mesure de mieux protéger des espaces naturels du Montréal métropolitain. Une somme de plus de 700 000 \$ a ainsi été versée en subvention, contribuant au financement de projets d'acquisition d'îles ou de sites terrestres évalués à plus de 1,3 million de dollars. Le ministère est d'ailleurs disposé à soutenir d'autres projets en collaboration avec des partenaires.

Du côté des « espaces bleus », là aussi, c'est en marche! Seize projets ont été retenus. Ils représentent un investissement total de 15 183 107 \$, dont six millions de dollars seront fournis par le Fonds Bleu alimenté à la fois par la Communauté métropolitaine de Montréal et le ministère des Affaires municipales, du Loisir et du Sport. Au ministère de l'Environnement, nous avons participé à la sélection de ces projets pour nous assurer qu'ils sont conformes aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement. On m'informe d'ailleurs que les demandes de certificats d'autorisation de plusieurs de ces projets sont déjà à l'étude dans les directions régionales concernées.

La préservation de la biodiversité dans les milieux fortement urbanisés mérite des interventions particulières. Je veux ici souligner les efforts entrepris depuis quelque temps par trois villes de la Communauté métropolitaine de Montréal pour mieux connaître et éventuellement mieux protéger les milieux humides et aquatiques de leur territoire. Ainsi, la ville de Longueuil vient d'amorcer un plan de gestion des milieux humides; la ville de Montréal est en voie d'élaborer une politique des espaces naturels ainsi que les plans de développement d'une dizaine d'éco-territoires; enfin, la ville de Laval procède à l'analyse de ses milieux humides et de ses cours d'eau. Soyez assurés que le ministère collabore à ces projets dans la mesure de ses responsabilités et de ses moyens.

Incidentement, si ces actions contribuent à préserver les actifs environnementaux, d'autres gestes visent à restaurer le « passif » environnemental. Il y a sur tout le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal quelque 5000 hectares de terrains contaminés, dont 4200 sur la seule île de Montréal. Il faut continuer les efforts pour les réhabiliter parce que ces terrains représentent un potentiel de développement très intéressant, comme on a d'ailleurs pu le constater au cours des dernières années.

Depuis le début du programme Revi-Sols, le ministère de l'Environnement a soutenu 138 projets de réhabilitation de terrains contaminés sur ce qui correspond au territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Les quelque 63 millions qui ont ainsi été versés en subvention ont soutenu la réalisation de projets de développement dont la valeur approchait les deux milliards de dollars.

Les modifications apportées à la *Loi sur la qualité de l'environnement* par le projet de loi 72 sont entrées en vigueur le 1^{er} mars dernier. Elles ont pour objectif de favoriser la réhabilitation des terrains contaminés pour qu'ils puissent être réutilisés de façon sécuritaire. À cet effet, elles demandent notamment aux municipalités de constituer une liste des terrains contaminés sur leur territoire. Et elles prévoient le recours à un expert lors de l'émission d'un permis de construction ou de lotissement touchant un de ces terrains.

Le rôle de cet expert est important, car c'est à lui qu'il revient d'attester la conformité des études de caractérisation, d'attester aussi que les travaux de réhabilitation ont été réalisés conformément aux exigences et d'attester enfin que l'état des terrains est compatible avec l'usage qui en est prévu.

Le ministère de l'Environnement vient de reconnaître 48 experts habilités à fournir une telle attestation. Trente et un d'entre eux proviennent du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, soit 20 de la ville de Montréal, 1 de Laval et 10 de la Montérégie.

Quand je faisais tantôt référence aux défis que vous devez relever ensemble, je pensais notamment au dossier des matières résiduelles. Vous devez en effet trouver une solution valable et durable aux problèmes posés par les matières résiduelles, de façon à ce qu'elles n'hypothèquent pas l'environnement et qu'elles puissent même contribuer au développement durable.

C'est un défi d'autant plus grand qu'il concerne une population de quelque trois millions et demi d'habitants. C'est aussi qu'il s'agit d'une question complexe, qui exige par ailleurs qu'on travaille et qu'on planifie à long terme. Le domaine des matières résiduelles n'est surtout pas un domaine où on peut gérer à la petite semaine. Il faut planifier, et pas sur un an, mais sur vingt, trente et même quarante ans.

C'est d'ailleurs pourquoi le gouvernement du Québec a demandé aux municipalités régionales de comté et aux communautés métropolitaines de préparer un plan de gestion des matières résiduelles. À l'heure actuelle, quatorze plans de gestion des matières résiduelles ont été approuvés pour tout le Québec et trois sont entrés en vigueur, soit ceux de Brôme-Missisquoi, de L'Islet et de la Vallée de l'Or.

Étant donné l'importance de la population de la région métropolitaine de Montréal, le plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal constitue une pièce maîtresse de la mise en œuvre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

C'est le Québec tout entier qui s'intéresse au plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal. Cela attribue d'autant plus d'importance à l'exercice en cours et aux conclusions qu'on pourra en tirer.

La Communauté métropolitaine de Montréal a rendu publique à des fins de consultation la version provisoire de son plan de gestion à la mi-septembre. Cette consultation, confiée à une commission indépendante, commencera dans quelques jours, soit le 14 octobre.

J'ai pris connaissance de cette proposition de plan. À ce sujet, je répète ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire. Je souhaite que la Communauté métropolitaine de Montréal respecte l'échéance de 2008 prévue à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, comme tentent d'ailleurs de le faire les autres administrations municipales qui ont déjà adopté leur plan de gestion. Cependant, je suis conscient que passer d'un taux de récupération de 19 %, comme en 2000, à un taux de 60 % constitue un défi de taille.

Le passage à une gestion des matières résiduelles fortement inspirée à la base par une production et une consommation responsables, et orientée vers la récupération, le recyclage et la mise en valeur exige un changement de mentalité très important, autant de la part de la population et de l'industrie manufacturière que de celle des administrations municipales.

Même en atteignant les taux désirés de valorisation, il restera toujours des matières résiduelles qu'il faudra éliminer. Il faut donc s'assurer de pouvoir éliminer de façon sécuritaire ces « déchets ultimes » tout comme il faudra s'assurer de pouvoir effectuer dans les meilleures conditions toutes les opérations intermédiaires de collecte sélective, de tri, de valorisation. Et cela va demander la collaboration de tous.

Dans cette optique, j'étais très heureux de lire la phrase suivante dans le communiqué, publié par la CMM pour faire connaître les principaux éléments de son plan de gestion et faire part des modalités de consultation : (Je cite) « À la suite de la publication récente du rapport de consultation du BAPE portant sur l'agrandissement du LES de Lachenaie, les impacts sociaux relatifs à ce type d'équipement sont apparus comme étant tellement majeurs que la CMM préfère soumettre toute cette question à la consultation publique ».

La consultation est en effet une dimension clé. C'est d'ailleurs pourquoi la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles a retenu comme principe fondamental la participation des citoyens et des citoyennes au processus d'élaboration et de suivi des moyens mis en place pour assurer une gestion écologique des matières résiduelles.

Le plan de gestion des matières résiduelles, qui a été soumis à la consultation par la Communauté métropolitaine de Montréal, est déjà le résultat d'une première consultation. Au cours d'une première étape, les responsables de la préparation de ce plan ont en effet rencontré leurs interlocuteurs des municipalités, des municipalités régionales de comté et des groupes et associations de la région métropolitaine, pour recevoir leurs premiers commentaires et leurs premières observations. Il s'agit maintenant de soumettre le plan préparé à l'ensemble de la population du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal afin de s'assurer que le plan de gestion des matières résiduelles qui sera finalement adopté corresponde le mieux possible aux attentes de tous.

À l'étape finale, comme le prévoit la loi, ce plan de gestion des matières résiduelles sera analysé par RECYQ-Québec, mais avec la collaboration du ministère de l'Environnement.

Dans un autre ordre d'idées, je suis heureux de vous dire que le ministère de l'Environnement met la dernière main au texte du futur règlement sur l'élimination des matières résiduelles. Ce projet de règlement, qui a été soumis à la consultation à l'automne 2000, veut étendre à l'ensemble des lieux d'élimination des conditions qui s'appliquaient déjà, depuis 1993, aux nouvelles installations et à tout agrandissement d'une installation existante.

Toujours dans le domaine de la réglementation, je tiens à vous informer que le ministère de l'Environnement travaille aussi à la préparation du règlement de mise en œuvre du mécanisme prévu à la *Loi sur la qualité de l'environnement* en ce qui concerne la compensation financière des municipalités pour les services de récupération qu'elles offrent.

Ce projet de règlement devrait notamment déterminer

- les matières ou catégories de matières visées,
- les entreprises visées,
- le montant de la compensation à verser (la loi prévoit un maximum de 50 % des coûts nets assumés par les municipalités),
- ainsi que différentes autres modalités telles les plafonds ou le paiement en biens et services.

Comme vous le savez sans doute, les modifications apportées en décembre 2002 à la *Loi sur la qualité de l'environnement* avaient notamment pour objectif de renforcer les services municipaux de récupération en faisant contribuer les entreprises qui fabriquent ou mettent en marché les produits qui génèrent les types de matières résiduelles qui font l'objet d'une récupération municipale.

Enfin, un troisième projet de réglementation est en préparation au ministère. Il en est même à l'étape finale. C'est le projet de règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluides et des filtres usagés. Je vous suggère de vous préparer à collaborer à cette récupération, tout comme à la récupération des résidus de peintures qui, elle, est réglementée depuis environ un an. Votre plan de gestion devra prévoir des moyens pour faciliter la cueillette de ces produits et des résidus domestiques dangereux.

Je suivrai avec beaucoup d'attention le déroulement des audiences qui commencent dans quelques jours sur le plan de gestion de la Communauté métropolitaine de Montréal. Je suis persuadé que le rapport qui sera préparé par la commission indépendante chargée de la consultation proposera un compromis acceptable entre ce qui est souhaitable et ce qui est possible. Et je peux vous assurer que la Communauté métropolitaine de Montréal pourra encore compter, au moment de la mise en œuvre de son plan de gestion des matières résiduelles, sur le soutien de RECYQ-Québec et du ministère de l'Environnement¹.

L'important est que la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal se traduise par une plus grande protection de l'environnement, une meilleure utilisation des ressources et une plus grande qualité de vie pour la population. Il faut faire du Québec en général, ce qui inclut bien entendu la Communauté métropolitaine de Montréal, une société qui met en valeur ses résidus plutôt que de les éliminer en vrac, une société qui protège bien son environnement et qui a le souci de la qualité de vie de ses concitoyens et concitoyennes.

Avant de vous quitter, j'aimerais aussi aborder avec vous la question des changements climatiques.

Je n'insisterai pas sur l'urgence d'agir et d'obtenir des résultats significatifs du côté de la diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. En tant qu'élu de la grande région de Montréal, vous êtes tout comme moi en mesure de constater que la qualité de l'air n'est pas toujours au rendez-vous. Les épisodes de smog sont là pour nous le rappeler, tout comme les sautes d'humeur intempestives du climat!

Au Québec, le secteur des transports et le secteur industriel génèrent ensemble plus des deux tiers des émissions québécoises de gaz à effet de serre. À lui seul, le secteur

¹ À ce jour, RECYQ-Québec a versé à la CMM le tiers de la somme de 1,2 million de dollars prévue pour l'aider à préparer son plan de gestion. Les deux autres tranches seront versées selon les modalités prévues à la loi.

des transports produit 38 % de tous les gaz à effet de serre que nous émettons. Il est aussi responsable de plus de 80 % des émissions d'oxydes d'azote, de près de 70 % des émissions de monoxyde de carbone, de près de 40 % des composés organiques volatils et de 10 % environ des particules respirables. Et chacun de ces polluants peut affecter la qualité de l'air et l'état de l'atmosphère, et, par voie de conséquence, entraîner des problèmes de santé qui touchent davantage les personnes les plus vulnérables.

La lutte aux changements climatiques et à la pollution atmosphérique exige des actions immédiates et concertées. Elle suppose notamment une diminution importante de l'utilisation des produits pétroliers dans le secteur du transport. En clair, cela veut dire : des véhicules moins polluants et moins nombreux en ville, et surtout dans les centres-villes.

L'expérience de la journée sans voiture à Montréal le 22 septembre dernier a laissé voir combien la qualité de vie d'un quartier pouvait être améliorée quand les automobiles se faisaient plus rares. Et nombreux sont ceux qui ont le goût de renouveler l'expérience en lui faisant prendre plus d'ampleur.

C'est par ailleurs avec conviction que le ministère de l'Environnement a aidé l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique à mettre sur pied son projet pilote visant le retrait de la circulation de quelque 2000 véhicules de quinze ans et plus. Ce projet, mis en œuvre sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, aura un impact sur la qualité de l'air dans la région puisque ces vieux véhicules peuvent polluer jusqu'à trente fois plus qu'un modèle récent!

Le ministère apporte d'ailleurs son soutien à de nombreux projets susceptibles d'améliorer la qualité de l'air dans les grandes villes. Il a ainsi été l'un des partenaires du projet Biobus, qui a démontré qu'il était possible de réduire en quantité appréciable les émissions de gaz à effet de serre en faisant fonctionner des véhicules lourds avec le biodiesel, soit un carburant composé à 80 % de pétrodiesel et à 20 % d'un carburant similaire d'origine biologique.

Parlant de véhicules lourds, je tiens à dire que je compte bien aller de l'avant avec le projet d'inspection des véhicules lourds afin de réduire les émissions polluantes causées par ce type de véhicules. Je voudrais que ce programme soit effectif d'ici un an.

Je tiens aussi à signaler que le ministère de l'Environnement est l'un des partenaires du programme Info-Smog, tout comme le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, les Directions de la santé publique, la Ville de Montréal et Environnement-Canada. Dans le cadre de ce programme, il a la responsabilité d'informer la population

sur la formation et la provenance du smog. Il donne aussi des conseils sur les mesures à prendre pour éviter de subir les inconvénients de cette pollution et pour prévenir les épisodes de smog. L'utilisation des transports en commun est l'un des moyens privilégiés.

Si le secteur des transports est le secteur qui contribue le plus à l'émission de gaz à effet de serre et aux problèmes de qualité de l'air, il faut en effet accorder une place à part au transport en commun. Ainsi, on calcule qu'une personne dans un autobus à l'heure de pointe émet six fois moins de gaz à effet de serre que si elle circulait seule dans son auto.

Je sais que la grande majorité des sociétés de transport en commun du Québec connaissent des difficultés financières qui les placent devant des choix difficiles. Comme ministre de l'Environnement, je veux vous rappeler à quel point il est essentiel d'amener davantage de gens à utiliser les transports en commun, à faire appel au covoiturage et à des modes de transport plus respectueux de l'environnement².

En tant qu'élus municipaux, vous disposez des moyens pour transformer le modèle urbain que nous connaissons. Vous pouvez agir pour faire de votre ville une ville durable qui privilégie le transport public et la reconquête des friches urbaines au profit de l'habitation et des espaces verts, qui redonne vie aux centres historiques et préserve l'équilibre social de son tissu urbain.

Parmi les moyens dont vous disposez, je pense entre autres au pouvoir de réglementer en matière d'aménagement et d'urbanisme, de circulation et de stationnement. En soi, ces pouvoirs sont neutres, mais ils peuvent vous servir à rendre la circulation automobile moins attrayante et, au contraire, encourager la population à opter pour le transport en commun. Il vous appartient de les utiliser.

Pour que diminuent de façon notable toutes les formes de pollution atmosphérique, les transports en commun doivent pouvoir prendre, sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, la place qui leur revient. C'est d'abord une question de volonté et de choix d'un mode de vie.³

Juste un dernier mot. Une nouvelle parue plus tôt cette semaine nous apprend que les personnes qui ont été gravement malades après avoir bu de l'eau contaminée en subiront probablement des séquelles toute leur vie. Le spectre de Walkerton revient

² Comme la marche à pied, le vélo, le covoiturage, les véhicules hybrides, l'utilisation de carburants comme le biodiésel, etc.

³ C'est faisable. L'exemple le plus connu est celui de la ville de Portland, en Orégon, qui a limité fortement l'accès des automobiles à son centre-ville. Plusieurs grandes villes européennes ont aussi réussi à diminuer fortement la part de l'automobile dans les transports urbains.

nous hanter et nous rappeler à quel point il est important de nous assurer en permanence de la qualité de l'eau potable.

À ce sujet, je tiens à préciser que, si nous, au Québec, nous avons haussé nos standards, ce n'est pas parce que la qualité de l'eau laissait à désirer. Non, chez nous, la qualité de l'eau potable est bonne, y compris à Montréal. Nous voulons seulement qu'elle soit encore meilleure et nous voulons nous donner les moyens de nous en assurer à long terme. Je vous encourage donc à continuer d'apporter toute l'attention requise à la qualité de l'eau et à vous conformer aux nouveaux standards dans les meilleurs délais.

L'eau occupe une place particulière dans les préoccupations du gouvernement du Québec. Nous entendons mieux la protéger, mieux la gérer et mieux la mettre en valeur. Ce que nous ferons avec votre collaboration.

Je vous remercie.